REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3009 — Vendredi 4 Janvier 2008 — 13ème ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des responsables du contrôle désignés auprès des intermédiaires en bourse et agrées par le CMF conformément aux dispositions de l'article 86 du Statut des Intermédiaires en Bourse promulgué par le décret n°99-2478 du 1er novembre 1999 tel que modifié et complété par le décret n° 2007-1678 du 5 juillet 2007.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 86 du décret sus-visé, le responsable du contrôle veille au respect, par les personnes placées, sous l'autorité de l'intermédiaire en bourse ou agissant pour son compte, des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et notamment les règles de déontologie. Il est l'interlocuteur du CMF pour les questions d'ordre déontologique et il est le destinataire des mesures que le CMF prend en la matière.

Le responsable du contrôle s'assure que l'intermédiaire en bourse donne suite aux réclamations de la clientèle avec diligence.

Intermédiaire en bourse	Responsable du contrôle
AFC	Hédi BELGAIED
AMEN INVEST	Mouna LAKHOUA
AXIS CAPITAL BOURSE	Henda BRADAI
BEST-INVEST	Faten Ben MAHMOUD
BNA CAPITAUX	Mariem ZARATI
CGF	Sami GUIZA
CGI	Sonia MANKAI
FINACORP	Abdessattar HEGAZA
MAC SA	Mohamed Yassine BOUZIRI
SBT	Anis Ben KHELIFA
SCIF	Najeh KARAA
SIFIB-BH	Chiheb CHAKER
SOFIGES	Sofiane HALLARA
STB-CAPITALIS	Ezzeddine BEN REHAYEM
SUD-INVEST	Mohamed Rochdi BEN ABDA
TSI	Faycel HAYANI
TUNISIE VALEURS	Imen MTIMET
UBCI-FINANCES	Mohamed Ridha REBAI
UFI	Sonia JAMELEDDINE

AVIS DES SOCIETES *(Suite)*

ASSEMBLEE GENERALE

البنك التونسي الكويتي
10 مكرر شارع محمد الخامس بتونس

يعلم البنك التونسي الكويتي كافة المساهمين أن الجلستين العامتين العادية الاستثنائية و الخارقة للعادة ستنعقد يوم الخميس 10 جانفي 2008 بمقر البنك 10 مكرر شارع محمد الخامس بتونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي.

1. الجلسة العامة الخارقة للعادة : على الساعة الحادية عشر صباحا

- النظر في مشروع تحوير العقد التأسيسي للبنك و اعتماده في صيغته الجديدة

2. الجلسة العامة العادية الإستثنائية : على الساعة الثانية عشر صباحا

- قبول استقالة 6 (ستة) أعضاء من مجلس الإدارة الممثلين للمساهمين البائعين ،
- تعيين 6 (ستة) أعضاء جدد ممثلين لـ **Financière OCEOR** التابعة لمجموعة صندوق الادخار واعتماد تأكيد تعيين الأربعة أعضاء الباقين.

2008 - AS - 1

—— *** ——

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES - STAR-

Siège Social : Square Avenue de Paris -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances -STAR- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **samedi 05 janvier 2008 à 10H, à l'Hôtel Africa Tunis,** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de la STAR,
- Mise en conformité des statuts avec la réglementation en vigueur.

200 - AS - 983

—— *** ——

GENERAL LEASING

Siège Social : Rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac - TUNIS -

La société GENERAL LEASING porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **mercredi 23 janvier 2008** à **11 heures**, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) - Avenue principale Les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réduction du capital ;
2. Augmentation du capital ;
3. Emission de titres participatifs ;
4. Changement de la dénomination sociale ;
5. Pouvoirs à donner.

2007 - AS - 994

EMISSION D'UN
EMPRUNT OBLIGATAIRE

AVIS DES SOCIETES

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
«CIL 2007/2»

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing tenue le 18 Avril 2006 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 50 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions. Le conseil d'administration du 11 septembre 2007 a décidé d'émettre une première tranche de 15 millions de dinars. Le conseil d'administration du 13 décembre 2007 a décidé d'émettre une deuxième tranche de 15 millions de dinars objet du présent prospectus, aux conditions explicitées ci-après :

Dénomination de l'emprunt : «**CIL 2007/2** »
Montant : **D. 15 000 000** divisés en **150 000** obligations de 100 dinars chacune.
Prix d'émission : 100 dinars par obligation.
Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.
Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.
Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- Taux annuel brut de 6,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de la quelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,5% l'an pour le présent emprunt.
Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.
La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 30 novembre 2007, qui est égale à 5,24917%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,49917%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Durée : Les obligations seront émises pour une durée de **5 ans**.
Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3** ans pour le présent emprunt.

Duration (taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.
La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de la quelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,767** années.
Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 février 2008**, seront décomptés et payés à cette dernière date.
La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 février 2008**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.
Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 février 2013**.
Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 février** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **22 février 2009**. Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 février 2009**.Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers le STICODEVAM.
Souscriptions et versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2008** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.
Clôture des souscriptions : Les souscriptions seront clôturées, sans préavis et au plus tard le **22 février 2008**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31 mars 2008**, tout en maintenant la même date unique de jouissance. En cas de non placement intégral de l'émission au **31 mars 2008**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.
Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.
Domiciliation de l'emprunt : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et le service financier des obligations « CIL 2007/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.
Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.
En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.
Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.
Les intérêts à percevoir annuellement par les détenteurs d'obligations du présent emprunt sont déductibles de la base imposable à l'impôt sur les revenus des personnes physiques dans la limite de 1.500 dinars, et ce, conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi N°91-98 du 31/12/91 portant loi de finances pour la gestion 1992.
Notation : La présente émission a reçu la note « BBB » à long terme en date du **27/12/2007** par l'agence de notation Fitch North Africa.
Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2007/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
Prise en charge des obligations par la STICODEVAM : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2007/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse visé par le CMF sous le n° **07/586** du **31 décembre 2007**, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la Compagnie Internationale de Leasing –CIL- et de la Compagnie Générale d'Investissement – intermédiaire en bourse.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 03 JANVIER 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire au jour le jour et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux du marché monétaire au jour le jour	5,333%		
TN0008002198	BTCT 52 semaines 08/01/2008		5,336%	
TN0008002206	BTCT 52 semaines 26/02/2008		5,367%	
TN0008002214	BTCT 52 semaines 08/04/2008		5,395%	
TN0008000226	BTCT 52 semaines 27/05/2008		5,426%	
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,436%	1 005,104
TN0008002230	BTCT 52 semaines 24/06/2008		5,444%	
TN0008002248	BTCT 52 semaines 29/07/2008		5,467%	
TN0008002255	BTCT 52 semaines 09/09/2008		5,494%	
TN0008002263	BTCT 52 semaines 07/10/2008		5,512%	
TN0008002271	BTCT 52 semaines 02/12/2008	5,549%		
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,591%	1 009,876
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,761%	1 020,144
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		6,063%	997,322
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		6,310%	989,652
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,389%	1 055,412
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,426%	1 093,888
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,518%	1 026,196
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,780%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,897%		989,166
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,158%		976,435

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :
- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 02/01/2008	VALEUR LIQUIDATIVE du 03/01/2008	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2007 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	121,068	121,080	0,037	0,03%
SICAV RENDEMENT	SBT	30/03/2007	103,624	103,635	0,033	0,03%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	102,511	102,521	0,030	0,03%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	26/03/2007	104,817	104,829	0,037	0,04%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	16/04/2007	104,650	104,663	0,040	0,04%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	18/04/2007	104,901	104,914	0,064	0,06%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	21/05/2007	103,224	103,236	0,036	0,03%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	14/05/2007	103,271	103,284	0,039	0,04%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	12/04/2007	106,004	106,015	0,036	0,03%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	22/05/2007	104,936	104,949	0,037	0,04%
SANADETT SICAV	AFC	21/05/2007	108,107	108,120	0,053	0,05%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	14/05/2007	104,273	104,297	0,058	0,06%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	26/04/2007	103,887	103,898	0,036	0,03%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2007	106,179	106,191	0,036	0,03%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	10/04/2007	104,536	104,548	0,037	0,04%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	18/04/2007	105,948	105,960	0,035	0,03%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	29/05/2007	106,246	106,258	0,037	0,03%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	25/05/2007	104,079	104,088	0,030	0,03%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	29/03/2007	105,239	105,251	0,037	0,04%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	-	107,682	107,694	0,059	0,05%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	-	104,223	104,237	0,040	0,04%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,102	1,103	0,001	0,09%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,402	10,403	0,004	0,04%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,419	10,420	0,004	0,04%
SICAV MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	39,878	39,881	0,019	0,05%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	28,941	28,944	0,011	0,04%
SICAV BNA	BNA Capitaux	16/04/2007	74,412	74,681	0,736	1,00%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2007	84,669	84,750	0,121	0,14%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2007	870,848	871,481	1,558	0,18%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	18/05/2007	64,618	64,704	0,137	0,21%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	102,818	102,819	0,000	0,00%
ARABIA SICAV	AFC	21/05/2007	56,191	56,405	0,297	0,53%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	14/05/2007	47,192	47,262	0,127	0,27%
SICAV AVENIR	STB Manager	24/05/2007	48,554	48,564	0,086	0,18%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	93,721	93,775	0,120	0,13%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	89,218	89,439	0,369	0,41%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	10/04/2007	12,701	12,719	0,020	0,16%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	67,962	68,265	0,445	0,66%
SICAV CROISSANCE	SBT	30/03/2007	169,576	169,940	0,841	0,50%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	113,825	113,881	0,157	0,14%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Manageme	28/05/2007	1 219,093	1 224,741	8,087	0,66%
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 465,155	1 465,317	0,162	0,01%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 133,304	132,496	0,000	0,00%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 129,529	129,239	0,000	0,00%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	21/05/2007	** 118,527	118,602	0,000	0,00%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,396	1,407	0,011	0,79%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,295	1,301	0,006	0,46%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 9 063,308	8 867,418	0,000	0,00%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,589	10,594	0,005	0,05%
FCP IRADETT 50	AFC	-	10,681	10,693	0,015	0,14%
FCP IRADETT 100	AFC	-	10,886	10,901	0,018	0,17%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	10,549	10,581	0,038	0,36%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	-	** 100,319	100,323	0,004	0,00%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 100,803	100,895	0,092	0,09%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 100,926	101,057	0,131	0,13%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	10,603	10,641	0,066	0,62%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 018,211	1 019,021	0,810	0,08%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus
Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM

IMPRIMERIE
du
C M F
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS